



DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT

1. PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Tél. : _____
 Nom : _____ Tél. : _____
 Adresse : _____

2. ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

- BÉRARD ET TREMBLAY, ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES INC.**
1473, rue du Sud, Cowansville, J2K 2Z3 Tél. : 450 263-9956
- DENICOURT ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES INC.**
104 rue du Sud, suite 220, Cowansville, J2K 2X2 Tél. : 450 263-4051
- MIGUÉ & FOURNIER ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES INC.**
516 rue du Sud, Cowansville, J2K 2X8 Tél. : 450 263-5252
- Autre Firme : _____
Adresse : _____ Tél. : _____

3. LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

N° LOT(S) ACTUEL(S) :	Cadastre du Québec		
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Coût correspondant au nombre de lots prévus par l'opération :	1er lot 50\$	+ 10\$ / autres lots créés	Total
	50.00 \$	+ 	=

N° LOTS CRÉÉS :	Cadastre du Québec		
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

N° du DOSSIER (ministère) : _____

Date du plan : _____ Minute : _____ N° du plan : _____

- Desservi(s) par le réseau d'aqueduc et d'égouts.
- Partiellement desservi(s) par le réseau d'aqueduc ou d'égout sanitaire.
- Non desservi(s) par le réseau d'aqueduc et d'égouts.
- À l'intérieur du *Corridor riverain* (moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou moins de 300 mètres d'un lac).
- Adjacent à un chemin public ou privé conforme.
- Déjà ou partiellement occupé par un bâtiment principal.
↳ Dans ce cas, fournir un plan projet (d'implantation et localisation) montrant la distance entre les bâtiments principaux, accessoires ainsi que les éléments pertinents selon le cas (champ d'épuration, stationnement, etc.) et la nouvelle ligne de lot.
- Dispositions relatives aux droits acquis en vertu du règlement de lotissement en vigueur.
- Dispositions transitoires au lotissement en vertu des articles 256-1, 256-2, 256-3 et de la L.A.U.

4. CRÉATION DE RUES ET PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cas de la création de rues, fournir un plan montrant les exigences requises (diamètre des cercles de virage, degré des angles d'intersection, des courbes, longueur totale des rues, largeur, distance entre les intersections, distance entre l'emprise d'une rue et la ligne des hautes eaux, milieu humide, lac et cours d'eau, ligne des hautes eaux, servitude, usage projeté, nombre d'étage, etc.). Planification d'un lot unique pour chacun des axes. Voir liste complète au règlement de Permis et certificats en vigueur.

5. LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Situé en : Zone blanche Zone verte

Aucun permis ne pourra être émis sur un lot situé dans une région agricole désignée à moins que la demande ne soit accompagnée d'un certificat d'autorisation de la commission ou d'une déclaration du requérant à l'effet que le projet ne requiert pas l'autorisation de la commission.

6. REDEVANCE EXIGÉE POUR FINS DE PARC OU TERRAIN DE JEUX LORSQUE L'OPÉRATION CONCERNE DES USAGES RÉSIDENTIELS.

- NON REQUIS :**
- 1. Annulation, correction ou remplacement n'entraînant aucune augmentation du nombre.
 - 2. Situé en zone agricole (autres que îlots déstructurés), industrielle, publique ou commerciale.
 - 3. Terrain pour lequel une cession ou versement a déjà été effectuée à l'occasion d'une opération cadastrale antérieure concernant le site.
 - 4. Dans le cas d'une opération cadastrale ayant comme résultat 4 terrains ou moins à bâtir et situés sur une rue existante.

SI REDEVANCE REQUISE :

Au sens du présent règlement, la valeur totale de l'ensemble des lots, incluant les rues et tout terrain à être cédé à la Ville, compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale est considérée à la date de la réception par la Ville du plan relatif à l'opération cadastrale jugée conforme aux règlements d'urbanisme et est établie selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Ville. Voir autres détails et informations au règlement de lotissement.

Superficie totale du site visé : _____ m.c.

Valeur du rôle d'évaluation : _____ \$

VERSE À LA MUNICIPALITÉ L'UNE DES POSSIBILITÉS PARMIS LES 3 OPTIONS SUIVANTES :

a) Cède un terrain d'une superficie égale à 10 % du site : _____ m.c.

Superficie cédée à la Municipalité : _____ m.c. soit : _____ % du terrain visé

N° des lots cédés : _____

Résolution n° : _____

b) Somme égale à 10% de la valeur du site au rôle d'évaluation. Valeur au rôle (_____ \$) X 10% : _____ \$

Paiement exigé : _____ \$ Reçu n° : _____ Résolution n° : _____

c) Cède un terrain + Verse somme dont la somme totalise 10% de la valeur du site : _____ m.c.

Superficie cédée à la Municipalité _____ m.c. soit : _____ % du terrain visé

Somme versée : _____ \$ Résolution n° : _____

Entente particulière : _____

7. DÉCLARATION

Je _____ soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de lotissement en vigueur, aux autres règlements municipaux, ainsi qu'aux Lois pouvant s'y rapporter.

Signature : _____
(Propriétaire ou représentant autorisé)

Date : _____ 20 _____
(jour / mois)